



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal

Du 3 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRANDIN Pascal, HENRIO Philippe, HERVÉ Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE GOFF Patrice, LE ROUX David, LESCOAT Christophe, LOZACHMEUR Gilles, LUCAS Marie-Dominique, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, NIVAIGNE Christophe, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie.

Absents excusés : LE CRANN Nolwenn, PÉRON Christelle, WERNER Mathieu.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Nolwenn Le Crann a donné procuration à Monsieur Franck Chapoulie.

Monsieur Mathieu Werner a donné procuration à Madame Armelle Bihannic.

Madame Christelle Peron a donné procuration à Monsieur Loïc Le Bihan.

Monsieur David Le Roux a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce Conseil municipal exceptionnel puisque Céline Le Guen a démissionné de son poste d'Adjointe. La procédure veut que le Conseil se réunisse sous 15 jours après l'accusé de réception de la Préfecture. Le Conseil se réunira à nouveau en décembre.

M. Lozachmeur fait part des problèmes de connexion que rencontrent les personnes désireuses de suivre le Conseil municipal sur Facebook. L'équipe municipale ne peut-elle pas mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'éviter tous ces désagréments ?

Monsieur le Maire répond que le Conseil est retransmis avec les moyens dont il dispose. Le réseau n'est pas assez performant, c'est compliqué. Il poursuit avec la crise du Covid car malheureusement le virus circule toujours, il est important de maintenir les gestes barrières, et de rappeler la nécessité de la campagne de rappel vaccinale, même si 82,4% des bretons ont reçu une première dose. Le taux d'incidence remonte en Bretagne à 46,4 cas pour 100 000 habitants, soit une hausse de 12%. Les tests réalisés sont en baisse de 12% avec près de 40 000 tests par semaine. Il y a eu 10 clusters en Finistère, y compris à Bannalec et Tréméven.

## **1. Suppression d'un poste d'adjoint au Maire et installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire explique que Mme Le Guen a décidé de démissionner et qu'il faut donc procéder à la suppression d'un poste d'adjoint, puisque les délégations ne sont pas redistribuées pour l'instant. Monsieur le Maire propose :

- De supprimer un poste d'adjoint au Maire.
- De fixer le nombre de postes d'adjoints au Maire à 5.
- D'installer Monsieur Thierry Martin, suivant immédiat sur la liste « Chemins citoyens » lors des dernières élections municipales, en qualité de Conseiller Municipal.
- De modifier en conséquence le tableau du Conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Thierry Martin qui se présente : il a 52 ans, est marié, a deux enfants, et espère que sa venue apportera un renouveau.

Mme Escolan demande pourquoi ne pas avoir nommé une sixième adjointe. Qui va se charger de l'action sociale, du CCAS, de la distribution des colis alimentaires, de recevoir les bénéficiaires, de faire le lien avec les professionnels du social, les bailleurs sociaux... ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'avait que 15 jours pour recruter une nouvelle personne. Cela ne se fait pas comme ça. Il va s'occuper du CCAS et c'est très bien. Il a déjà participé à une visioconférence et téléphoné à des gens.

Mme Escolan rappelle les arguments donnés le 4 mai 2021 par le Maire pour justifier l'installation d'un 6ème adjoint : « A presque un an de mandat, en ce qui concerne le bureau municipal, il est temps d'adapter notre dispositif. Il s'agit pour nous de nous organiser différemment. En effet, en début de mandat, nous avons fait le choix de constituer le bureau municipal autour de 5 adjoints. Or ce système a vécu et nous devons l'adapter au temps présent et ses incertitudes, et à nos objectifs. Ce n'est pas une question d'engagement collectif ou individuel. C'est une question d'efficience. L'objectif est toujours le même : mettre en œuvre nos projets, réparer, transformer la Commune pour faire face aux enjeux futurs et actuels et aux besoins de nos concitoyens. L'objectif ne change donc pas, seul l'instrument évolue. L'environnement des collectivités est complexe et incertain de nature. Y agir invite à ne pas se prononcer trop vite, et toujours chercher la meilleure solution quel que soit le plan envisagé préalablement, en restant attentif aux occasions et aux opportunités offertes par cet environnement. C'est ainsi qu'après avoir éprouvé et questionné notre organisation et son environnement, et le contexte dans lequel notre territoire se retrouve, nous pensons pertinent d'élargir le bureau municipal. » Aujourd'hui, nous sommes à presque 6 mois jour pour jour de cet argumentaire, et on assiste à un nouveau revirement, comment justifiez-vous cela ?

Monsieur le Maire réaffirme ces propos du 4 mai dernier. Il redirait exactement la même chose. Mais là il s'adapte à la situation nouvelle. Si demain il trouve un sixième ou un septième adjoint il s'adaptera. Il ne va pas forcer quelqu'un à devenir adjoint en 15 jours. Ça se travaille, ça s'organise, ça prend son temps.

M. Lozachmeur : « Il faut aussi s'adapter pour passer de Conseiller à Maire. Or cela fait 17 mois que vous essayez de vous adapter. »

Monsieur le Maire : « De la majorité à l'opposition, il faut s'adapter aussi. »

Mme Escolan poursuit concernant la parité au sein du bureau municipal : « C'est dans la répartition des délégations que l'égalité homme-femme se joue ». Ces mots, ce sont ceux de deux adjoints dans la lettre de l'Aric qui a été distribuée avec l'ordre du jour du Conseil de ce soir. Dire ce qu'il faut faire, c'est une chose. Mais faire ce qu'on a dit, c'en est une autre. Le bureau municipal compte désormais 6 personnes : 4 hommes, 2 femmes. On va nous dire que c'est légal car la parité ne concerne que les adjoints et le Maire n'entre pas dans ce décompte. Pour autant, cette question de parité interroge, surtout quand on a tenu un discours il y a peu de temps (en juin dernier), lorsqu'il a été question des noms de rue. Il ne suffit pas de dénoncer les manquements ou d'avoir de beaux projets, il faut ensuite passer à l'action et cela commence par votre exemplarité en la matière.

Monsieur le Maire répond qu'il s'adapte mais qu'il ne va pas changer de sexe pour faire plaisir.

Mme Escolan poursuit « Comment réussir à prendre en plus le social ? Comment concilier activité professionnelle à temps complet, avec la fonction de Maire, l'administration générale reprise à sa 1ère adjointe, et maintenant le social ? Le social mérite qu'on y consacre du temps. C'est une délégation très particulière, sensible, qui touche à la précarité sociale, alimentaire, financière, énergétique, familiale. Elle touche aux besoins primaires et il faut un/une élu qui puisse s'y consacrer pleinement. Cela se fera obligatoirement au détriment des autres sujets que le Maire s'est gardé, notamment l'environnement. Et ça, c'est inacceptable. En résumé, on se trouve face à un Maire qui prêche de beaux discours, toujours emprunts d'humanisme, de compassion, mais qui ne fait finalement jamais ce qu'il dit. Nous devons passer à 6 adjoints pour mieux gérer notre Commune... Nous serons très vigilants sur les questions de parité.... Je vais m'organiser avec mon employeur pour avoir davantage de temps pour la mairie... Mais alors, au regard des arguments pour passer à 6 adjoints, au regard de la disponibilité du Maire, au regard de la parité femme-homme, pourquoi ne pas avoir nommé une nouvelle adjointe ? S'adapter c'est une chose, mais il faut aussi savoir être réactif. Nous alertons aujourd'hui, et depuis le début, sur la capacité de l'équipe en place à gérer la Commune puisqu'elle n'arrive même pas à se gérer en interne. Inconstance sur le nombre d'adjoints, inconstance sur les délégations, inconstance sur la tenue des commissions, démissions en cascade, disponibilité du Maire... Nous regrettons l'image déplorable que cela laisse de la Commune et pendant ce temps perdu à tous ces changements, à ces ajustements, les projets n'avancent pas et c'est la Commune qui en pâtit. Au bout de presque 18 mois de mandat, nous avons passé un cap : ce n'est plus de l'inquiétude sur un risque d'échec, c'est désormais une certitude. »

M. Lescoat a deux questions : pourquoi Céline le Guen a démissionné ? Et Monsieur le Maire vous nous dites que vous allez vous occuper des solidarités mais qu'en est-il du logement et de la jeunesse ?

Monsieur le Maire répond que les raisons de la démission de Céline Le Guen lui appartiennent donc il ne va pas les commenter. Il regrette qu'elle soit partie, c'était une belle implication. Effectivement il s'occupe de l'action sociale, il a été en contact avec Céline Le Guen. Il va continuer à s'adapter et à répartir les tâches. Pour le CMJ il va s'en occuper aussi.

Mme Lucas précise qu'elle n'était pas au Conseil municipal l'année dernière, mais elle était au

CCAS et elle trouve que Céline Le Guen a bien rempli ses fonctions, elle était sérieuse sur les dossiers, les réunions se passaient bien. Elle a démissionné et c'est personnel, maintenant Mme Lucas voulait saluer son engagement et son travail de l'année passée.

M. Lescoat interpelle le Maire car il n'a pas répondu sur le logement, et concernant la jeunesse, il n'y a pas que le CMJ. Au-delà de la démission d'un membre du Conseil, il s'agit de la démission d'une adjointe et c'est bien plus problématique. A-t-on vraiment le temps de s'adapter ? Quand on est à la tête d'une mairie il y a des décisions à prendre. Le 4 juillet 2020 vous avez fait le choix de nommer une adjointe aux solidarités et au projet alimentaire, le 4 mai 2021 vous passez de 5 adjoints à 6, et le projet alimentaire disparaît. En termes d'efficacité, vous n'y arrivez pas. Dans le précédent mandat, le Maire avait 6 adjoints dont une adjointe déléguée aux solidarités et au logement. Une commission appelée « Réflexion et animation sociale » avait été mise en place, mais elle n'existe plus aujourd'hui. Pourquoi vous n'avez pas mis en place cette commission ? Pourquoi prendre autant de temps pour nommer un sixième adjoint ? Nous sommes abasourdis, vous balayez d'un revers de main le poste d'adjoint aux solidarités, alors que vos prédécesseurs ont toujours œuvré pour des actions dans ce sens. Il n'y a pas non plus de commission aux affaires scolaires comme aux précédents mandats. Mme Escolan et M. Darracq peuvent témoigner puisqu'ils l'ont présidé. Ensuite M. Lescoat précise qu'un Maire est un comme un chef d'orchestre qui doit mettre en musique un programme, or finalement aujourd'hui il a l'impression que le Maire a de moins en moins de musiciens. Concernant la démission d'un adjoint, c'est quand même quelque chose qui se prévoit, l'ambiance au niveau des adjoints se ressent, une démission n'arrive pas comme ça. Vous revenez à 5 adjoints alors que c'est un système qui pour vous avait vécu. Donc ce soir Mellac Autrement ne prendra pas part à ce vote, nous refusons la suppression de ce poste d'adjoint. Nous n'avons rien contre la nomination de Thierry Martin. Mais vous auriez dû avoir une équipe prête avec quelqu'un qui peut prendre la relève. Et pour aller plus loin, nous souhaitons faire une proposition, même si vous la rejetez, car nous dans notre équipe nous avons des musiciens, et nous sommes prêts et en ordre de marche. Donc nous proposons de maintenir ce poste d'adjoint aux solidarités et à l'action sociale et proposer la candidature de Marie-Christine Peron. Nous souhaitons en discuter et avoir l'avis du Conseil municipal, avec un vote à main levée par exemple. Marie-Christine Peron est une personne assidue, et vous lui avez accordé votre confiance puisqu'elle fait partie du CIAS et ne rate pas une seule réunion. Nous souhaitons avoir l'avis de votre équipe ce soir sur cette proposition.

Monsieur le Maire répond que c'est une proposition intéressante. Il va d'abord demander l'avis à Mme Peron pour voir ce qu'elle en pense et ils auront une discussion dans les prochains jours. Il tient à ce que le plus de monde soit impliqué. Il ne veut pas s'avancer sur la décision mais c'est constructif.

Mme Peron dit qu'elle va y réfléchir.

M. Lescoat souligne que ce serait une première sur le territoire et peut-être même en France. Mais ce serait aussi avouer que vous n'étiez pas prêt à tenir les rênes de la mairie et un aveu de faiblesse.

Monsieur le Maire regrette cette dernière phrase, mais n'en tiendra pas compte.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération du 4 mai 2021 portant création de six postes d'adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 4 mai 2021 portant délégation de fonctions à Madame Céline Le Guen ;

Vu la lettre de démission de Madame Céline Le Guen de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe au Maire enregistrée en mairie le 15 octobre 2021 ;

Vu l'acceptation de la démission de Madame Céline Le Guen par Monsieur le Préfet en date du 21 octobre 2021 ;

Considérant que Madame Céline Le Guen, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire, a reçu délégation de fonction dans les domaines de la solidarité, du logement et de la jeunesse ;

Considérant que les missions précédemment exercées par Madame Céline Le Guen ne seront pas réattribuées ;

**Le Conseil municipal de Mellac, après avoir délibéré, décide :**

- **De supprimer** un poste d'adjoint au Maire.
- **De fixer** le nombre de postes d'adjoints au Maire à 5.
- **D'installer** Monsieur Thierry Martin, suivant immédiat sur la liste « Chemins citoyens » lors des dernières élections municipales, en qualité de Conseiller Municipal.
- **De modifier** en conséquence comme suit le tableau du Conseil municipal.

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	CHAPOULIE Franck	02/08/1972	28/06/2020	555
Première adjointe	Mme	LE CRANN Nolwenn	26/07/1976	28/06/2020	555
Deuxième adjoint	M	WERNER Mathieu	11/05/1977	28/06/2020	555
Troisième adjointe	Mme	BIHANNIC Armelle	25/03/1966	28/06/2020	555
Quatrième adjoint	M	LE GOFF Patrice	01/09/1960	28/06/2020	555
Cinquième adjoint	M	NIVAIGNE Christophe	13/08/1974	28/06/2020	555
Conseiller municipal	M	HENRIO Philippe	23/12/1962	28/06/2020	555
Conseillère municipale	Mme	ROZEAU Amelie	11/02/1983	28/06/2020	555
Conseillère municipale	Mme	DUPONT Tiphaine	23/06/1984	28/06/2020	555

Conseiller municipal	M	LE BIHAN Loïc	06/08/1978	28/06/2020	555
Conseillère municipale	Mme	PHILIPPE Christelle	30/06/1973	28/06/2020	555
Conseiller municipal	M	HERVE Guénaël	27/12/1962	28/06/2020	555
Conseillère municipale	Mme	PERON Christelle	29/03/1965	28/06/2020	555
Conseiller municipal	M	LE ROUX David	22/08/1965	28/06/2020	555
Conseillère municipale	Mme	LUCAS Marie-Dominique..	23/01/1957	28/06/2020	555
Conseiller municipal	M	MARTIN Thierry	11/02/1969	28/06/2020	555
Conseiller municipal	M	LESCOAT Christophe	16/04/1971	28/06/2020	553
Conseillère municipale	Mme	NIGEN Pascale	23/04/1966	28/06/2020	553
Conseiller municipal	M	GRANDIN Pascal	07/11/1962	28/06/2020	553
Conseillère municipale	Mme	PERON Marie-Christine	14/05/1957	28/06/2020	553
Conseiller municipal	M	DARRACQ Gilles	20/06/1968	28/06/2020	481
Conseillère municipale	Mme	ESCOLAN Séverine	16/12/1975	28/06/2020	481
Conseiller municipal	M	LOZACHMEUR Gilles	28/11/1958	28/06/2020	481

*Votes : Pour : 16 (procurations : N. Le Crann, C. Peron, M. Werner) - Contre : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 0*  
*P. Grandin, C. Lescoat, P. Nigen, M-C Peron ne prennent pas part au vote.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2021**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2021.

M. Darracq demande que soit retiré page 23 : « M. Darracq ajoute qu'il y a eu de l'activité cette année au moulin, le plancher de la maison a été refait par exemple, ainsi qu'une opération de nettoyage. », car il ne pense pas avoir dit cela.

**Le Conseil municipal approuve le compte-rendu ainsi modifié.**

*Votes : Pour : 23 (procurations : N. Le Crann, C. Peron, M. Werner) - Contre : 0 - Abstention : 0*

### **3. Désignation d'un nouveau membre élu au CCAS**

Le Maire explique que suite à la démission de Mme Céline Le Guen, conseillère municipale et administrateur élu du CCAS, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation des conseillers municipaux qui siégeront au Conseil d'administration du C.C.A.S.

L'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que « le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartient le ou les intéressés. »

Monsieur le Maire rappelle que la liste élue le 29 septembre 2021 comportait 14 candidats pour 7 sièges à pourvoir.

M. Guénaël Hervé, suivant immédiat sur la liste « Chemins citoyens », est désigné membre élu du CCAS en remplacement de Mme Céline Le Guen.

M. Guénaël Hervé présent, accepte le mandat.

Le Conseil municipal prend acte de la modification de la liste des conseillers municipaux élus en qualité de membres du C.C.A.S. :

1. Loïc Le Bihan
2. Christelle Peron
3. Tiphaine Dupont
4. Marie-Dominique Lucas
5. Guénaël Hervé
6. Marie-Christine Peron
7. Séverine Escolan

### **4. Commissions municipales**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 mai 2021, le Conseil municipal a fixé les membres des commissions municipales.

Il rappelle que Madame Céline Le Guen, conseillère municipale démissionnaire, était membre des commissions municipales suivantes :

- Animation, culture, jeunesse
- Ressources et organisation

Monsieur le Maire propose que Monsieur Thierry Martin, nouveau conseiller municipal, devienne membre des commissions municipales :

- Animation, culture, jeunesse
- Ressources et organisation

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Désigne** Monsieur Thierry Martin, membre des commissions municipales « Animation, culture, jeunesse » et « Ressources et organisation ».

M. Darracq prend acte de l'arrivée de M. Martin dans les commissions. Il précise que Mellac plus loin va s'abstenir de voter pour les raisons avancées au dernier Conseil municipal, malgré le fait que le Maire et les Adjointes se soient un peu réveillés en début de semaine pour proposer des dates de réunion. Il exclut la commission de Christophe Nivaigne qui s'est réunie à plusieurs reprises. Le taux d'absentéisme des conseillers de la majorité est assez élevé et il espère que les nouveaux élus seront présents. Nolwenn le Crann a dit le 29 septembre dernier que « le présentéisme n'est pas la participation », il ne comprend pas bien cette phrase mais comme beaucoup de choses que dit Mme Le Crann. Comment peut-on participer lorsque l'on est absent ? Comment interagir, développer son argumentation ? Ou alors tout est écrit d'avance et circulez il n'y a rien à voir ? Il trouve dommage que chacun ne puisse pas donner un avis sur les projets structurants. Il remercie Christophe Nivaigne car les discussions ont lieu dans sa commission, par contre jamais en Conseil municipal avec l'ensemble des conseillers municipaux. Par ailleurs, concernant les commissions et leur intitulé, nous nous souvenons de la commission « urgence écologique et sociale » qui a disparu en mai 2021 et donc avec la suppression de la délégation de ce jour il n'y a plus d'action sociale. C'est un sujet qui prend du temps, de même que l'environnement. Le GIEC dans son rapport paru récemment fait des propositions, et même si Mellac est peu de chose, chacun peut prendre sa part. Je ne sais pas ce que vous faites sur le plan environnemental, il y avait pourtant un programme : mise en œuvre d'un pedibus, développement des voies douces, gestion différenciée des espaces verts. Moi je voulais savoir quand est-ce que l'on va parler de ces sujets ? La vie des commissions est un peu terne. M. Darracq a une autre question concernant les voies douces et le Département. Il y a eu des changements récemment, qu'en est-il des politiques de subvention ? Vous êtes-vous rapprochés des nouveaux élus pour connaître les nouveaux dispositifs ?

Mme Bihannic répond qu'elle croit se souvenir qu'en juillet 2020 Mellac plus loin était contre la proposition de commission élargie puisqu'avec autant de monde c'était ingérable, et maintenant vous souhaiteriez repartir sur du collectif ?

M. Darracq répond qu'effectivement il ne comprenait pas cette vision transversale mais il parle du nom de la commission « urgences écologique et sociale » puisqu'avec des ambitions comme celle-là, il faut les mettre en œuvre.

Monsieur le Maire souligne que le social est très important pour lui, les voies douces ne sont pas aux oubliettes, elles sont dans notre projet, ce sera fait, et d'ailleurs Christophe Nivaigne a fait des choses qui vont aboutir. Avec le Conseil Départemental il y a eu des discussions, ils ont pris des engagements et ont des idées pour que les financements évoluent dans un sens ou dans un autre, ils ne sont pas allés plus en avant mais tout cela va se décanter petit à petit, nous attendons des informations.

*Votes : Pour : 20 (procurations : N. Le Crann, C. Peron, M. Werner) - Contre : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 0*

## **5. Indemnité nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 mai 2021, le Conseil municipal a fixé les taux d'indemnités de fonction des élus.

Il rappelle que le taux retenu pour les conseillers municipaux est égal à 1,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire précise que compte-tenu de l'installation de Monsieur Thierry Martin en qualité de conseiller municipal, il y a lieu d'adapter le tableau des indemnités aux élus municipaux en conséquence.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Thierry Martin perçoive une indemnité égale à 1,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 3 novembre 2021, jour de son installation en qualité de conseiller municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte l'attribution d'une indemnité égale à 1,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à Monsieur Thierry Martin à compter du 3 novembre 2021. Le tableau des indemnités est modifié en conséquence et joint en annexe de la présente délibération.**

### **Annexe - Indemnités des élus municipaux**

<b>Fonction</b>	<b>Qualité</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Pourcentage indice brut terminal fonction publique</b>	<b>Montants bruts mensuels au 03/11/21</b>
Maire	M.	CHAPOULIE Franck	34,36%	1336,40 €
1er Adjoint	Mme.	LE CRANN Nolwenn	14,16%	550,74 €
2ème Adjoint	M.	WERNER Mathieu	14,16%	550,74 €
3ème Adjoint	Mme.	BIHANNIC Armelle	14,16%	550,74 €
4ème Adjoint	M.	LE GOFF Patrice	14,16%	550,74 €
5ème Adjoint	M.	NIVAIGNE Christophe	14,16%	550,74 €
Conseiller	M.	HENRIO Philippe	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	ROZEAU Amélie	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	DUPONT Tiphaine	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	LE BIHAN Loïc	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	PHILIPPE Christelle	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	HERVE Guénaël	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	PERON Christelle	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	LE ROUX David	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	LUCAS Marie-Dominique	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	MARTIN Thierry	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	LESCOAT Christophe	1,50%	58,34 €
Conseiller	Mme.	NIGEN Pascale	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	GRANDIN Pascal	1,50%	58,34 €

Conseiller	Mme.	PERON Marie-Christine	1,50%	58,34 €
Conseiller	M.	DARRACQ Gilles	0%	0 €
Conseiller	Mme.	ESCOLAN Séverine	0%	0 €
Conseiller	M.	LOZACHMEUR Gilles	0%	0 €

*Votes : Pour : 20 (procurations : N. Le Crann, C. Peron, M. Werner) - Contre : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 0*

## **6. Classement de voiries communales dans le domaine public communal – inscription au tableau des voies communales**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations en date du 13 février 2020 et du 5 mars 2019 par lesquelles le Conseil municipal a décidé d'accepter le transfert par cession gratuite dans la voirie communale des voiries privées :

- Du lotissement « Le Clos de Kerlouis »,
- Du lotissement « Les Jardins de Prad Meur ».

Monsieur le Maire informe que les modalités de cession sont achevées et que la signature des actes de cession est intervenue :

- Le 15 janvier 2021 devant Maître Duigou, notaire à Pont-Aven, pour la cession de la voirie du lotissement « Le Clos de Kerlouis »,
- Le 7 août 2019 devant Maître Fischer, notaire à Hennebont, pour la cession de la voirie du lotissement « Les Jardins de Prad Meur ».

Monsieur le Maire propose de classer ces voiries dans le domaine public communal.

M. Darracq trouve intéressant d'intégrer la voirie dans le domaine public quand cela est possible. Par contre il a encore été interpellé par les habitants du quartier de Kerflec'h et du Clos des châtaigniers, y-a-t-il des avancées dans ces dossiers ?

Monsieur le Maire répond que c'est toujours au point mort, c'est un dossier qui a du mal à avancer, mais nous sommes en contact avec un des protagonistes. Nous suivons cela car il y a beaucoup d'enjeux, cela pèse sur la Commune et il est souhaitable que cela se règle au plus vite. Mais il s'agit d'une vieille histoire qui risque de durer encore un peu. Aujourd'hui nous sommes face à une difficulté et nous ne sommes pas les seuls, d'autres en ont aussi. Mais cela ne va pas se faire en un claquement de doigt. Il n'y a pas de réponse et pas de délai pour solutionner ce problème complexe.

Mme Escolan demande de quel ordre sont ces difficultés ? Est-ce que c'est suite à la succession ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit bien d'un problème de succession, mais ce sont des affaires privées.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de classer la voirie intérieure du lotissement « **Le Clos de Kerlouis** » cadastrée sous le numéro OC 1428 et 1417 dans le domaine public communal,
- **Décide** que cette voirie, définie sur le plan annexé à la présente délibération, sera inscrite au tableau de classement unique des voies communales comme suit :

**Voie communale n°43 pour une longueur de 310 mètres.**

- **Décide** de classer la voirie intérieure du lotissement « **Les Jardins de Prad Meur** » cadastrée sous les numéros AB 387, 340, 341, 289, 395 dans le domaine public communal,
- **Décide** que cette voirie, définie sur le plan annexé à la présente délibération, sera inscrite au tableau de classement unique des voies communales comme suit :

**Voie communale n° 44 pour une longueur de 535 mètres.**

- **Précise** que l'intégration de ces voiries porte la longueur de la voirie communale à 31485,20 mètres.

*Votes : Pour : 23 (procurations : N. Le Crann, C. Peron, M. Werner) - Contre : 0 - Abstention :0*

**7. Convention de servitude Enedis – actes notariés**

Monsieur le Maire explique qu'en 2017 la Commune a accepté de signer avec ENEDIS des conventions de servitude pour l'implantation de postes dans le secteur de Penamprat.

Ces travaux concernent la parcelle cadastrée section AB numéro 242, et sont réalisés dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation, ENEDIS a sollicité l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » de Rennes, afin d'établir les actes notariés portant sur les installations électriques sur les parcelles de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Autorise** le Maire à signer les actes à passer avec ENEDIS, en l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » de Rennes pour les travaux d'enfouissement de lignes aériennes ou d'implantation de postes, sur la parcelle cadastrée section AB numéro 242.
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

*Votes : Pour : 23 (procurations : N. Le Crann, C. Peron, M. Werner) - Contre : 0 - Abstention :0*

## **8. Taxes et produits irrécouvrables budget principal 2021**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal des états de produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal de Quimperlé.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur, au compte 6541, les dettes suivantes :

- 461,84 € : ancien budget assainissement.
- 9,40 € : divers.

**Soit un montant total de 471,24 €.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessus.**

*Votes : Pour : 23 (procurations : N. Le Crann, C. Peron, M. Werner) - Contre : 0 - Abstention : 0*

### ***1/4 d'heure d'expression des administrés***

Mme Lozachmeur rappelle qu'en 2020 la majorité des mellacois ont élu l'actuelle majorité en place, mais après seulement 17 mois de mandat, beaucoup de citoyens se posent des questions sur la gestion. Que comptez-vous faire Monsieur le Maire pour rassurer les citoyens à part être en photo dans le journal tous les jours ?

Monsieur le Maire répond que c'est un peu excessif. Ils ont repris les rencontres citoyennes, ils étaient à Kerlouis et Kernours récemment, il y avait du monde, les citoyens peuvent dialoguer et faire part de leurs revendications, et de notre côté nous expliquons quelles décisions nous allons prendre. Nous allons continuer à rencontrer les citoyens pour être au plus près d'eux.

M. Guyomar souhaite aborder les travaux de voirie devant l'église cette semaine. Était-ce nécessaire ? N'y avait-il pas plus urgent sur la commune comme par exemple à Lesform ou sur la VC7 ? Car si c'est pour faire comme sur la route du château d'eau, autant ne rien faire puisque c'est pire qu'avant les travaux. Pourquoi ne pas en avoir profité pour faire une piste cyclable ? Dans le bourg, avez-vous anticipé les futurs travaux liés au déploiement de la fibre, où allez-vous devoir tout refaire pour faire passer les fourreaux ?

M. Nivaigne répond que le Bourg n'était effectivement pas la priorité mais la surface de la route est en mauvaise état et il y a beaucoup de demandes pour sécuriser l'accès à l'école. Un aménagement en deux phases est prévu, d'abord la réfection de la voirie et ensuite la sécurisation. Nous n'avons pas oublié le pedibus, nous en reparlerons dans une prochaine commission et dans la seconde phase. Vendredi prochain la route sera complètement barrée pour que l'entreprise puisse travailler. Le bitume sera posé et aucun véhicule ne pourra circuler. Concernant la rue du château d'eau, il n'était pas question de refaire la route mais seulement les bandes rives, cela était bien inscrit dans notre programme de travaux. Nous pouvons constater que sur les côtés ce n'est pas la réussite escomptée. Il y a un chemin sécurisé qui existe de l'autre côté du talus, car une voie cyclable nécessite un aménagement plus conséquent.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un empoutrement des rives pour maintenir la bande centrale qui a été fait, mais ça va travailler encore un peu. Cette route était dans l'audit de voirie. Pour la fibre, nous allons avoir des travaux d'enfouissement sur la route du Trévoux et la pose d'un placard. Monsieur le Maire ne peut pas donner plus de délais sur le déploiement de la fibre car il y a des difficultés rencontrées sur le territoire. Pour l'instant il n'y a toujours pas d'abonné à Quimperlé.

M. Cabel explique que le club du 3<sup>ème</sup> âge s'est mis en sommeil car il rencontre des problèmes. Certains d'entre eux auraient souhaité se rendre au Trévoux pour participer à des activités mais ce n'est pas possible car ils n'ont pas le permis. Certains font appel à TBK qui ne vient pas ou ne répond pas. Donc faute de mobilité les anciens ne peuvent y aller. Nos personnes âgées sont dans une situation compliquée, avez-vous prévu quelque chose pour qu'ils aillent au Trévoux ?

Monsieur le Maire répond que le club a quelques difficultés depuis des années et qu'il les accompagne autant qu'il peut. Mais Michel Quéré est arrivé au bout de la démarche. Certains d'entre eux souhaitent arrêter. Le Maire n'a pas eu de demande pour aller au Trévoux, mais il suit cela activement. Il y a d'autres situations préoccupantes comme l'association des anciens combattants qui vieillie, mais c'est peut-être le mode de fonctionnement qui ne convient plus. C'est la vie d'une association de naître et de mourir et le Maire tire son chapeau à Michel Quéré qui s'est beaucoup investi. Nous l'accompagnons dans les démarches administratives. Il vient d'y avoir deux années terribles où les gens n'ont pas pu se retrouver. Il espère que la situation va s'améliorer mais il va falloir être patient.

Mme Kermagoret ne comprend pas pourquoi le projet de cession d'une partie du terrain communal jouxtant sa propriété n'est pas à l'ordre du jour du Conseil municipal. Elle a rencontré le Maire à plusieurs reprises pour en discuter. Le Maire lui a dit d'aller voir son notaire, mais le notaire ne peut rien faire sans une décision du Conseil municipal. Or ce n'est pas ce que vous aviez dit Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire répond que c'est un tout petit bout de terrain et comme il l'a expliqué c'est un dossier compliqué.

Mme Kermagoret précise que le Maire avait dit que le problème c'était le notaire.

Monsieur le Maire répond qu'il faut effectivement des opérations de bornage et notariale, or cela ne les intéresse pas trop. Mais vous n'êtes pas la seule dans cette situation. Même si cela paraît très simple, dans les faits ça ne l'est pas.

Mme Kermagoret répond que son notaire pouvait prendre en charge son dossier tout de suite, qu'il fallait qu'elle prévienne un géomètre, et qu'il fallait que cela passe en Conseil municipal.

M. Darracq explique qu'il existe des conventions temporaires d'occupation de l'espace public qui peuvent être mises en place.

Monsieur le Maire répond que ce dossier fait partie de ceux qu'il veut faire avancer.

Mme Guyomar voulait parler des pistes cyclables, car beaucoup disent que ça ne sert à rien et que ça coûte très cher, mais les meilleures pistes qui reviennent le moins cher ce sont les routes bitumées marquées d'un trait blanc. Pas besoin de petites haies séparatives qui coûtent chers.

Monsieur le Maire répond que les pistes cyclables sont normées, qu'elles doivent comprendre des éléments de sécurité et c'est cela qui coûte cher. Ils étudient les possibilités de voies douces autant que de pistes cyclables. Il connaît la problématique de circulation des vélos sur la commune puisqu'il pratique lui-même. Ils vont étudier plusieurs solutions, en tenant compte de la sécurité. Le marché à bons de commande que l'on a lancé va permettre d'étudier toutes les possibilités d'aménagement et de matériaux.

M. Guyomar demande pourquoi la municipalité ne fait pas de concertation avec la population sur ce sujet, ce pourrait être intéressant d'associer les pratiquants. Par exemple, les aménagements réalisés entre les communes de Riec-sur-Belon et Le Trévoux sont très bien fait car ils permettent de ralentir la vitesse des automobilistes.

Monsieur le Maire répond que l'implantation des voies partagées est inscrite dans un schéma intercommunal qu'il souhaite faire évoluer, qu'il n'est pas opposé à proposer d'autres axes du moment qu'ils soient efficaces.

M. Cabel demande s'il ne faudrait pas œuvrer pour un projet plus global comme avec le marché à bons de commande.

M. Nivaigne répond que la consultation sera close le 12 novembre et qu'à l'issue, la DGS et le RST analyseront les offres qui seront ensuite soumises à la commission Aménagement du territoire.

M. Darracq demande pourquoi pas à la commission d'appel d'offre ?

Monsieur le Maire répond que cette commission n'a pas pour objet de délibérer sur ce marché donc ce sera vu en commission Aménagement.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu une demande de la porte-parole du lotissement de Kerflec'h concernant la rétrocession des équipements communs à la Commune mais qu'il a déjà répondu à cette question précédemment.

## **9. Questions diverses**

### Questions de Mellac plus loin

- Demande d'exposer précisément à l'ensemble du Conseil la nature des travaux de voirie prévue aux abords du bourg.

M. Lozachmeur rappelle que des travaux ont débuté au centre-bourg et il lui semble intéressant que ceux-ci soient exposés à l'ensemble du Conseil municipal, notamment en quoi consiste la seconde phase.

M. Nivaigne répond que la première phase consistait en une réfection de la chaussée, la réalisation d'un parking en terre-pierre et la reprise du marquage au sol avec l'ajout d'un passage piéton près du cimetière. Concernant la seconde phase, nous allons poursuivre le travail de réflexion en commission. Nous aborderons l'aménagement d'une zone 30, la réalisation d'un dépose-minute devant l'école, la sécurisation par des barrières, la réalisation d'un plateau

ralentisseur, l'aménagement de voies piétonnes et vélo, les aménagements pour le pedibus. Il y a une demande forte des parents d'élèves pour un arrêt minute à l'entrée de l'école.

M. Lozachmeur rappelle à M. Nivaigne la position de Mellac plus loin sur certains points du projet, notamment sur l'ajout d'un parking derrière le presbytère. Ils pensent qu'il y a suffisamment de stationnement dans le bourg. M. Lozachmeur demande à M. Nivaigne s'il connaît le nombre de places existantes ? Et parallèlement à l'évolution des effectifs à l'école les trois prochaines années, avez-vous chiffré le nombre de places nécessaires ?

M. Nivaigne regrette que Mellac plus loin apporte ces éléments en Conseil municipal et que ces discussions n'aient pas lieu en commission. C'est pitoyable de ne pas pouvoir en discuter avant le Conseil municipal.

M. Lozachmeur répond que si Mellac plus loin ne posait pas de question en séance, les sujets ne seraient pas abordés par le Conseil municipal, or il trouve normal et intéressant d'expliquer ce qui va être fait. Et il souhaite plus d'explications sur la globalité du projet au bourg, puisque des sommes vont être engagées alors qu'il n'y a pas de réel besoin.

Mme Escolan explique que, ne faisant pas partie de la commission Aménagement, elle a des questions sur ce projet. C'est donc regrettable, d'une manière générale, qu'un tel projet qui concerne beaucoup de personnes ne soit pas exposé en Conseil municipal. En tant que membre du Conseil elle doit être en capacité d'apporter des réponses si on lui pose des questions. Le Conseil municipal doit être informé et débattre, et l'équipe municipale retiendra ce qui lui semble être le plus juste.

M. Nivaigne entend les remarques, il pense être ouvert à la discussion. En tant que majorité ils doivent présenter leurs projets et le cahier des charges, mais en commission il faut partager ses idées et prendre des décisions. Ce qu'il se passe là c'est du show.

M. Lozachmeur répond qu'il n'est pas là pour faire le show, c'est juste important de parler de ces sujets en Conseil.

M. Darracq ajoute que le projet est intéressant mais qu'il n'y a pas eu assez d'échanges. Ils ont fait de vraies propositions en commission car c'est tout de même le cœur de bourg qui va être impacté pour 40 ans. Ils avaient proposé à deux reprises de prendre attache d'un bureau d'étude, il y a par exemple le CAUE du Finistère qui peut accompagner la Commune. La Commune en fait même la promotion sur Facebook. Le CAUE apporte une aide à la décision, il faut en profiter.

Monsieur le Maire souligne qu'il y a déjà une étude d'aménagement en cours pour Ty Bodel.

M. Lescoat ajoute que le travail a été fait en commission mais il est important que les informations soient partagées avec l'ensemble du Conseil municipal. Nous vous interpellons sur la méthodologie car nous ne comprenons pas. Dans tous les Conseils municipaux de France cela se passe ainsi, les commissions travaillent, les projets sont présentés et débattus en séance du Conseil. Donc maintenant il faut un cadre, une méthodologie de travail sinon on n'aboutira à rien.

- Suite à l'incident sur les buts de football qui s'est produit le samedi 16 octobre dernier, suivi d'articles de presse en date du 19 octobre, nous souhaiterions savoir ce qui a été fait pour répondre au problème ?

Monsieur le Maire rappelle qu'un samedi matin un but de foot s'est dessoudé, qu'il y a eu une montée en tension et des articles dans la presse. Nous avons rencontré les dirigeants du Stade mellacois quelques jours avant pour les accompagner au mieux. Cette réunion s'était bien passée et nous nous étions engagés à ce que le remplacement des buts amovibles du terrain annexe soit inscrit au budget 2022. Puis il y a eu cet incident, mais le but a été réparé et sécurisé. Ensuite un arbre est tombé pendant la tempête et a détruit une partie du grillage. Nous avons fait venir un technicien qui va chiffrer les réparations.

M. Lozachmeur rappelle que l'Apave a remis un rapport de 23 pages en date du 22 juin 2021. Mellac plus loin a demandé à pouvoir le consulter et a dû attendre deux semaines la réponse du Maire. Ce rapport a été mentionné dans la presse par le Maire en expliquant que le bureau de contrôle avait donné son accord. Mais un accord sur quoi ? Sur les réparations ? Le rapport alertait sur l'état de trois buts, précisait que les anomalies étaient susceptibles de générer des risques graves et que l'article R322-25 exige que le propriétaire rende le but inaccessible aux usagers. Et que faites-vous ? Vous les souder et les remettez en fonction. J'espère qu'il n'y aura pas de drame. Est-ce que l'Apave est venu faire une contre visite ? Pourquoi avoir construit un nouveau local pour les ballons alors que le remplacement des buts était prioritaire ? Au dernier Conseil municipal vous auriez pu faire une décision modificative et prévoir le budget pour remplacer les buts défectueux. Le rapport de l'Apave a émis 40% de remarques qui font l'objet d'observations. Pourquoi cela n'a pas été vu en commission ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement les buts sont défectueux. Il s'est engagé au mois de juin auprès du Stade mellacois à les remplacer. Mais les buts ne se sont pas délabrés à partir du jour où il a été élu Maire. En 2018 déjà, le rapport de sécurité faisait état de problèmes. L'Apave émet des recommandations sur toutes les structures de jeux de la Commune. Mais ce sont des recommandations. Nous avons fait le nécessaire pour que les enfants puissent continuer à jouer. Mais le risque est présent depuis plusieurs années. Je m'y suis engagé et nous allons les remplacer. Il y a beaucoup d'autres demandes et nous ne pourrons pas tout faire cette année, alors nous nous adaptons et corrigeons.

M. Darracq souligne qu'en 2018 lui-même n'était pas au courant de ce rapport là puisque les adjoints en charge de ces dossiers étaient M. Clugery et Mme Le Crann. Vous héritez de la situation, certes, mais le rapport est clair. Il y a trois buts dangereux qui ne sont pas rendus inaccessibles, et un accident peut encore arriver.

Monsieur le Maire répond que les buts n'étaient pas neufs, ils étaient vétustes. Nous allons planifier cela pour le budget 2022 et pour d'autres structures sur la Commune.

- Pour faire suite à l'article du Canard Enchaîné du mercredi 6 octobre dernier, quelles démarches ont été effectuées par la Commune concernant le déversoir au Moulin-Blanc?

Monsieur le Maire précise qu'il attend la décision de la Préfecture à ce sujet. Il a répondu au Canard Enchaîné mais il ne sait pas si cela paraîtra. Il souhaite faire un bornage judiciaire pour savoir à qui appartient le déversoir, il va entamer la démarche. Il faut savoir qui a raison. La Commune possède de vieux documents d'archives sur le moulin, mais une riveraine prétend le contraire.

M. Darracq remarque donc que le Maire n'a pas contre vérifié ? Le droit sur l'eau est compliqué, la limite des terrains c'est la limite de la rivière donc pourquoi le Maire a signé un document s'il n'est pas sûr de lui ? Y a-t-il une démarche juridique entamée par la riveraine, car cela peut coûter de l'argent à la Commune.

M. Lescoat demande à avoir une copie du courrier envoyé au Canard Enchaîné. Car le Maire représente la Commune quand il signe des documents. Il veut connaître les tenants et aboutissants de ce dossier. Le Maire avait l'air pommé sur ce sujet au dernier Conseil municipal, c'est pour cela que M. Lescoat a souhaité le rencontrer.

Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas transmettre le communiqué qu'il a fait au Canard Enchaîné. Il a répondu pour faire part de son ressenti. Attention à ne pas envenimer plus cette histoire.

M. Darracq ajoute qu'il pose des questions car il s'est toujours opposé à ce projet depuis le début, et il maintient sa position. Il demande si le Maire a écrit à la Préfecture ?

Monsieur le Maire répond qu'il attend les suites du recours effectué par la riveraine auprès de la Préfecture.

Monsieur le Maire donne deux informations avant de conclure la séance :

- La cérémonie des vœux se tiendra le samedi 15 janvier 2022 à la salle polyvalente.
- Il invite les membres du Conseil à participer aux commémorations du 11 novembre prochain.

***La séance est levée à 22h15.***